

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 8 Mars 2016

La société BELLON SA, holding animatrice et de contrôle de SODEXO, détient actuellement 37,71% du capital et 52,35% des droits de vote de SODEXO.

Compte tenu de la détention ininterrompue au nominatif de ses actions SODEXO, la société BELLON SA, contrôlée par Monsieur Pierre BELLON et ses quatre enfants, devrait obtenir, le 8 mars 2016, des droits de vote double portant sur 2 713 832 actions. Ainsi, la société BELLON SA détiendra, à cette date, 37,71% du capital et 52,94% des droits de vote de la société SODEXO.

La société BELLON SA désire par ailleurs renforcer sa participation dans SODEXO en achetant environ 2,2 millions de titres SODEXO d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Ainsi, à l'issue du plan de rachat par SODEXO de 300 Millions de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale de Sodexo le 26 Janvier 2016 dans le cadre des résolutions 10<sup>ème</sup> et 11ème, de l'annulation des actions ainsi rachetées, des achats d'actions SODEXO envisagés par BELLON SA et de l'attribution de droits de vote double, mentionnés ci-dessus, BELLON SA devrait détenir environ 40,02% du capital et 54,83% des votes de SODEXO.

La société BELLON SA pouvant augmenter sa détention en capital dans SODEXO de plus de 1% en moins de douze mois consécutifs, a sollicité et obtenu le 1er mars 2016 une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, sur le fondement de l'article 234-9, 6° du règlement général (détention préalable par la société BELLON SA de la majorité des droits de vote de SODEXO).

Par cette opération la famille BELLON réitère sa confiance dans l'avenir du Groupe SODEXO.